

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC ENTRE FREE MOBILE, LA SPL
SEMEA, ON TOWER FRANCE ET
GRANDANGOULEME: AVENANT N°1

DGA Patrimoine public et
environnement - Eau potable /
Assainissement
Numéro : 2023-D-030

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, la délibération n°2016.06.193 du 23 juin 2013 approuvant les tarifs et conventions type d'occupation temporaire du domaine public pour installations radiotéléphoniques pour les opérateurs et pour les autres structures (hors opérateurs de radiotéléphonie),

DECIDE

Article 1 - Est approuvé l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public entre GrandAngoulême situé 25 Boulevard Besson Bey à Angoulême, Free mobile, situé 16 rue de la Ville l'Evêque à Paris (8^{ème}), la SPL SEMEA situé 2 rue Bernard Lelay à Angoulême et On Tower France situé 58 avenue Emile Zola à Boulogne-Billancourt, ayant pour objet de prendre en compte le transfert de l'emprise de l'immeuble situé Le Poteau à Saint-Yrieix-sur-Charente aux fins d'installation d'équipements de radiotéléphonie au bénéfice de la société On Tower France.

Article 2 – Les autres modalités financières et administratives de la convention reste inchangées.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 8 MARS 2023

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le - 8 MARS 2023
Publié ou notifié,
Le - 8 MARS 2023